



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-248 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mars 2026, le règlement suivant a été adopté :

Règlement relatif à l'exercice du droit de préemption (2026-248)

Ce règlement a pour objet d'identifier le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé, établir les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis et fixer les modalités d'application de ce droit.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Il peut être consulté sur le site Web de la Ville à l'adresse suivante : www.saint-lambert.ca.

DONNÉ à Saint-Lambert, ce 19 mars 2026.

La greffière,

Cassandra Comin Bergonzi

Cassandra Comin Bergonzi
